

219C0051

FR0004529147-OP001-AS01

8 janvier 2019

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

TESSI

(Euronext Paris)

- 1- Le 8 janvier 2019, Oddo BHF SCA, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Pixel Holding, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société TESSI en application des articles 233-1, 1° du règlement général.

A ce jour, la société Pixel Holding détient 1 520 111 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 54,09% du capital et 53,97% des droits de vote de la société TESSI¹.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions TESSI qu'il ne détient pas, soit 1 277 567 actions TESSI², au prix unitaire de **160 euros** (le dividende exceptionnel et l'acompte sur dividende envisagés pour un montant total de 42,70 € par action étant attachés³).

L'initiateur n'a pas l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire visant les actions TESSI.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société TESSI (article 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général. Ce projet comporte notamment le rapport du cabinet NG Finance, représenté par MM. Jacques-Henri Hacquin et Olivier Schwab, désigné en qualité d'expert indépendant par la société TESSI pour se prononcer sur les conditions de l'offre publique conformément à l'article 261-1 I du règlement général.

- 2- La cotation des actions TESSI sera reprise le 9 janvier 2019.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 810 487 actions représentant 2 816 471 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Excluant les 12 809 actions gratuites en période de conservation qui ne pourront pas être apportées à l'offre compte tenu de leur indisponibilité légale.

³ Cf. communiqué diffusé le 7 janvier 2019 par la société TESSI.